



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/50/L.62/Add.1
15 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 30 de l'ordre du jour

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION
POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bélarus,
Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark,
États-Unis d'Amérique, Espagne, ex-République yougoslave de
Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande,
Islande, Italie, Kazakstan, Liechtenstein, Luxembourg, Malte,
Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal,
République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie,
Slovénie, Suède, Turquie, Turkménistan et Ukraine : projet
de résolution

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Estonie, Fédération de Russie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie et
Tadjikistan.
